

Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS)



L'évaluation de l'enseignement ici et ailleurs

Rapport préparé par :

Véronique St-Pierre

Georgette Haddad

Supervisé par :

Éric Deslauriers-Joannette, vice-président aux affaires académiques

Janvier 2007

Partie 1 : Ce qui se fait ailleurs

Mise en contexte

Afin de mieux cerner les problèmes et les pistes de solution dans le dossier de l'évaluation de l'enseignement, examinons ce que les autres universités ont fait en cette matière. Les actions posées ainsi que les recommandations qui ont été faites ailleurs peuvent nous éclairer ici, tant au niveau du fond que de la forme.

Ce rapport préliminaire, construit exclusivement sur des observations faites à partir de documents officiels, a pour but de dresser un portrait général de la situation décrite par la FAÉCUM, la CADEUL, l'UQTR et l'UQAM. En ce qui a trait aux autres universités, le procédé semble être le même que celui de Sherbrooke et aucune étude n'a été faite sur le sujet.

Il serait donc intéressant, éventuellement, de consulter les intervenants en cette matière afin de connaître l'avis des gens sur le terrain, autant à l'Université de Sherbrooke que sur les autres campus du Québec. Ainsi, le portrait que l'on pourrait dresser à la suite de ces consultations serait plus représentatif de la réalité.

Les recommandations écrites dans ce court rapport ont pour principal but de fournir des pistes de réflexion au comité afin qu'il poursuive son travail de recherche et d'analyse sur le campus de l'Université de Sherbrooke et, par la suite, qu'il établisse des actions à poser.

FAÉCUM

Le rapport de la FAÉCUM, fait en janvier 2005, rassemble plusieurs recommandations.¹ Il suit également un autre rapport datant de 2001.

Évaluation formative

Un élément se dégage nettement des autres : l'évaluation formative. En effet, la FAÉCUM louange ce type d'évaluation, effectuée dès la mi-session et permettant une rétroaction rapide et une

¹ FAÉCUM, *Avis pour une évaluation de l'enseignement efficace au premier cycle à l'Université de Montréal*, 19 janvier 2005, 28 p.

meilleure communication entre les enseignants et leurs étudiants. Voici les principaux points dégagés dans l'avis à ce sujet :

- **Avantages de ce type d'évaluation** : rétroaction rapide, prévention des problèmes et résolution de conflits, rajustement du tir, meilleure communication entre professeurs et étudiants, outil complémentaire à la formation pédagogique des enseignants et amélioration de la qualité de l'enseignement à long terme.
- **Deux formes : informelle et formelle.** La forme informelle se fait généralement à l'oral. Sur le tableau, un étudiant ou un représentant de l'association étudiante écrit les commentaires des étudiants et les résume ensuite sur une feuille, qu'il peut faire signer par l'enseignant. Les thèmes abordés sont semblables à ceux de l'évaluation sommative. Cette évaluation peut également se faire par écrit. Les étudiants séparent une feuille en deux colonnes (aspects positifs et négatifs). Pour rendre l'évaluation formative incontestable, on doit obligatoirement faire signer la feuille et inscrire les commentaires qui ont été votés à majorité seulement. Le processus est alors démocratique, mais demande une plus grande concertation des parties (départements, professeurs et étudiants).

Recommandation 1 : Promouvoir l'évaluation formative afin de contribuer à l'amélioration de l'enseignement et à la satisfaction des étudiants, et ce, dès la mi-session.

Quelques recommandations

La FAÉCUM recommande une meilleure concertation entre les associations étudiantes et les unités académiques, surtout pour faire la promotion active de l'évaluation formative auprès du personnel enseignant. En effet, ce type d'évaluation demeure volontaire, malgré tous ces bienfaits. Les principales causes seraient les complications reliées à son implantation ainsi que le manque d'acceptation de cette méthode de la part du corps professoral. Certains enseignants voient l'évaluation formative comme une charge de travail supplémentaire qu'ils préfèrent éviter.

Quant au processus d'implantation, il demande de nombreuses rencontres entre les associations étudiantes, les professeurs et les étudiants pour décider de l'échéancier, de la conception du processus, des éléments à évaluer, du traitement des données, etc. Considérant en plus le fait que

les étudiants siégeant sur ces comités peuvent changer d'une session à l'autre, plusieurs décident d'abandonner l'implantation et de laisser l'évaluation formative à titre facultatif.

Finalement, pour être pleinement efficace, l'évaluation formative doit être suivie d'une rétroaction en classe par l'enseignant. Notons qu'il est du devoir des étudiants de demander cette rétroaction si elle n'est pas faite par l'enseignant.

Recommandation 2 : Examiner le processus d'implantation de l'évaluation formative à l'Université de Sherbrooke afin de mesurer la faisabilité d'une évaluation formative obligatoire.

Évaluation sommative et ses ressources

L'Université de Montréal s'est dotée du service de Soutien à l'évaluation de l'enseignement et aux programmes d'études (SEEPE) pour se charger de l'évaluation sommative faite par les étudiants. Ce service, du Centre d'études et de formation en enseignement supérieur (CÉFES), donne du soutien aux enseignants pour l'analyse des résultats, développe des outils d'évaluation pour les formes d'enseignement qui n'en possèdent pas (stages, ateliers, etc.) et procède à une évaluation continue des programmes d'études. Il doit également travailler à la mise en œuvre des recommandations faites par le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement (GÉE).

Le GÉE a quant à lui le mandat de faire le suivi des recommandations du rapport déposé en 2001 et de proposer des façons innovantes de repenser l'évaluation de l'enseignement. Ainsi, des affiches en avant des locaux de classes ont été placées afin de sensibiliser la communauté universitaire à l'importance du processus d'évaluation de l'enseignement. Il a également été suggéré d'offrir une compensation financière aux étudiants engagés pour passer les questionnaires dans les cours.

Recommandation 3 : Dresser un portrait des services et organismes d'aide aux enseignants à l'Université de Sherbrooke, examiner leur mandat et analyser leurs ressources afin de les améliorer en quantité et en qualité, le cas échéant.

Responsabilité des étudiants

Un point important est dédié à la responsabilité des étudiants et des associations étudiantes. Il est mentionné qu'un travail de sensibilisation doit être fait de la part des associations étudiantes pour démontrer le sérieux de l'exercice et expliquer l'enjeu principal de l'évaluation : l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Les étudiants ont quant à eux le devoir d'éviter tout commentaire inadéquat qui minerait la crédibilité de l'évaluation et, à long terme, l'amélioration de l'enseignement.

Recommandation 4 : Organiser une campagne de sensibilisation auprès des étudiants afin qu'ils remplissent leur devoir envers l'amélioration de l'enseignement, via la complétion constructive des questionnaires d'évaluation.

CADEUL

L'avis élaboré par la CADEUL date de l'hiver 2006² et est empreint d'une réalité bien différente : l'évaluation en ligne nommée EVE-WEB.

EVE-WEB

Implantée depuis 2003, l'évaluation en ligne à l'Université Laval n'a pas donné les résultats escomptés. Si elle était supposée, notamment, rendre la compilation plus facile, le taux de participation n'est pas suffisant pour que cette compilation soit représentative. En effet, comme l'évaluation de l'enseignement se fait via le Web, la participation des étudiants devient volontaire. L'étudiant doit lui-même remplir ses évaluations au cours d'une période donnée, souvent d'une durée de 10 jours. Ainsi, dans plusieurs cas, le taux de participation n'atteint pas le 60 % réglementaire pour que les résultats soient inscrits au dossier du professeur. C'est pourquoi plusieurs facultés tendent à retourner à l'évaluation traditionnelle.

² CADEUL, *L'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval, Partie I*, février 2006, 24 p.

Recommandation 5 : Promouvoir l'évaluation traditionnelle par écrit pour à tout le moins conserver le taux de participation actuel avant d'envisager l'évaluation en ligne.

Évaluation formative

L'évaluation formative ne semble pas prendre autant d'importance pour la CADEUL, même si elle vante elle aussi ses mérites et la voit comme un outil d'autocorrection et de rétroaction.

À l'Université Laval, l'évaluation formative prend généralement la forme d'un questionnaire distribué en classe et construit autour de trois questions :

- Quels sont les points positifs appréciés dans le cours?
- Quels sont les points négatifs ou difficultés susceptibles d'amélioration dans le cours?
- Avez-vous des suggestions relatives à l'amélioration des points mentionnés?

Certains départements ont toutefois une pratique différente. En effet, ce sont parfois les associations étudiantes ou un représentant de classe qui fait la tournée des cours pour effectuer l'évaluation formative de façon orale. Dans ces cas-ci, le processus ressemble à celui utilisé par l'Université de Montréal.

Fait à noter, ce type d'évaluation de l'enseignement a habituellement lieu une semaine avant la semaine de lecture.

Recommandation 6 : Cerner les points minimaux à évaluer dans les deux types d'évaluation afin d'uniformiser le plus possible le processus et ce, dans toutes les facultés (recommandation précédée par la recommandation 8).

Évaluation sommative

À l'Université Laval, on voit l'évaluation comme un « jugement sur une activité d'enseignement afin d'en ressortir les points forts et les points faibles pour améliorer la qualité de l'enseignement ».

Elle a généralement lieu entre la 12^e et 14^e semaine de cours. La distribution se fait via les associations étudiantes par un étudiant payé par la faculté ou un tiers (employé de la faculté ou professionnel des centres d'appui à l'enseignement).

Recommandation 7 : Analyser les bienfaits de rémunérer les personnes responsables de la distribution des questionnaires, à savoir si on peut l'associer à une augmentation de l'efficacité ou à une meilleure explication des enjeux de l'évaluation.

Contenu de l'évaluation

L'évaluation sommative de l'enseignement est un questionnaire composé d'une cinquantaine de questions qui permettent minimalement d'évaluer les thèmes suivants :

- **Compétences disciplinaires** : connaissances théoriques et pratiques de la discipline et de l'évolution du domaine d'études, liens entre le cours et autres composantes du programme.
- **Compétences pédagogiques** : précision du plan de cours, efficacité et dynamisme de la communication en classe, qualité de la documentation, pertinence de l'évaluation des apprentissages, disponibilité et qualité de l'encadrement pédagogique.
- **Compétences personnelles** : respect des personnes, interaction avec les étudiants, etc.

À l'Université Laval, l'évaluation a également pour objectif de traiter de l'importance du cours dans le programme, de la qualité des contenus et des méthodes d'enseignement. De son côté, l'enseignant peut remplir une fiche contextuelle pour nuancer les résultats du groupe. Cette fiche peut porter sur plusieurs sujets, notamment la taille du groupe, le caractère optionnel ou non du cours ainsi que le sérieux et l'assiduité des étudiants.

Diffusion des résultats

Bien que la compilation des évaluations ait toujours lieu, les résultats sont inscrits dans le dossier du professeur seulement si au moins 60 % des étudiants du cours ont rempli le questionnaire.

Lorsque c'est le cas, une copie du rapport est remise au professeur et une autre au directeur de programme ou département. Certaines facultés fournissent aussi une copie du rapport aux

associations étudiantes. La responsabilité du suivi de l'évaluation est celle du doyen de la faculté ou du directeur de département, qui rencontre seulement les enseignants ayant obtenu des évaluations majoritairement négatives.

Recommandation 8 : Établir les objectifs du suivi de l'évaluation (formation, mesures préventives ou punitives, diffusion des résultats aux associations étudiantes, etc.) et mandater des personnes responsables de ce suivi.

Ressources disponibles

Plusieurs ressources sont mises à la disposition des enseignants pour les aider à améliorer leurs méthodes. À l'Université Laval, il existe le Réseau de valorisation de l'enseignement qui aide les enseignants dans l'élaboration et la validation des questionnaires. C'est aussi ce réseau qui procède à la compilation des questionnaires d'évaluation sommative.

Certaines facultés ont mandaté un organisme responsable de veiller sur la qualité de l'enseignement. Il s'est alors avéré que ces facultés étaient beaucoup plus rapides et efficaces dans leurs interventions.

Les conseillers pédagogiques peuvent également jouer un rôle auprès du personnel enseignant en les guidant avec les plans de cours, les méthodes d'évaluation, les technologies de l'information et la conception des notes de cours.

Recommandation 3 : Dresser un portrait des services et organismes d'aide aux enseignants à l'Université de Sherbrooke, examiner leur mandat et analyser leurs ressources afin de les améliorer en quantité et en qualité, le cas échéant.

Les ressources pour les étudiants sont quant à elles plutôt limitées. En effet, dans le cas où un étudiant ou un groupe d'étudiants seraient insatisfaits d'un professeur, il est très difficile d'obtenir quelques mesures punitives que ce soit. C'est le cas notamment à cause des conventions collectives qui protègent le corps professoral, mais aussi à cause de l'objectif même de l'évaluation. La CADEUL insiste en effet sur le fait que l'évaluation de l'enseignement doit être vue

comme un outil d'amélioration et non un outil punitif. De plus, l'accès aux données des évaluations est limité à quelques personnes. Afin de s'assurer qu'une amélioration soit faite, les étudiants doivent être sensibilisés à l'importance de l'évaluation. Pour la CADEUL, cette sensibilisation passe par des rencontres en personne entre l'association et les étudiants, par des rappels sur les babillards et courriers électroniques.

Recommandation 4 : Organiser une campagne de sensibilisation auprès des étudiants afin qu'ils remplissent leur devoir envers l'amélioration de l'enseignement, via la complétion constructive des questionnaires d'évaluation.

Ainsi, les deux ingrédients essentiels au succès de l'évaluation de l'enseignement sont la bonne volonté des enseignants et les commentaires constructifs des étudiants.

L'UQTR

Afin de pouvoir établir un système qui pousserait les étudiant à effectuer les évaluations, nous pourrions prendre exemple sur l'Université du Québec à Trois-Rivières. En effet, cette dernière met le questionnaire à la disposition des étudiants sur le site Internet de l'Université, à la 10^e semaine de la session jusqu'à 15 jours après la fin de la session. Si les étudiants ne prennent pas la peine de remplir le questionnaire pour chaque cours, sept jours avant la fin de la session, leurs notes intermédiaires ne seront pas disponibles avant le début de la prochaine évaluation. Les élèves ne sont pas obligés de répondre au questionnaire, mais ils sont fortement incités à le faire.

Il est recommandé que les évaluations à l'Université de Sherbrooke soient obligatoires et que des mesures restrictives soient prises envers les étudiants qui ne respectent pas ce règlement.

Recommandation 9 : Mettre sur pied un système qui inciterait les étudiants à effectuer l'évaluation de la qualité de l'enseignement.

L'UQAM :

L'UQAM ne prévoit pas une évaluation formative, elle est quand même pratiquée dans certaines facultés et départements. Elle est faite de façon orale par les étudiants. Cette évaluation est dirigée par le représentant qui est élu en début de session par ses collègues. Il est un intermédiaire entre le professeur et les élèves afin de régler les problèmes par rapport à l'enseignement dans le cadre de son cours.

Recommandation 10 : S'assurer de l'élection d'un représentant de classe en début de session dans toutes les facultés, en vertu des règlements de l'Université de Sherbrooke.

L'évaluation sommative, quant à elle, est régie par la politique 23 de l'Université du Québec à Montréal. Cette politique est une codification administrative des politiques de l'UQAM. Elle régit les évaluations à l'enseignement³ de toutes les facultés de l'université. Selon les départements, est faite soit par les professeurs qui distribuent l'évaluation et quittent la classe, soit par le représentant des étudiants. Il existe sept critères pour l'évaluation (l'organisation et la clarté du cours; l'évaluation et la rétroaction des apprentissages; l'intérêt démontré; l'interaction auprès des étudiantes, étudiants; les habiletés pédagogiques; la maîtrise de la matière dans le contexte de sa présentation; la perception des apprentissages)

Conclusion de la partie 1

De façon générale, il semble que les associations étudiantes dans ces autres universités sont beaucoup plus impliquées dans le processus d'évaluation que celles de notre campus. Il y aurait donc matière à s'interroger sur le rôle des associations étudiantes de l'Université en cette matière, à savoir si elles devraient occuper une plus grande place.

Dans un autre ordre d'idées, l'uniformisation de l'évaluation dans les différentes facultés s'avèrent très difficile puisque chaque faculté a des enjeux différents en matière d'enseignement. Certains

³ Politique no 23, Politique d'évaluation des enseignements.

points d'évaluation minimaux devraient toutefois être fixés afin d'être en mesure d'atteindre les mêmes objectifs en ce qui concerne l'évaluation de l'enseignement.

Les points retenus dans ce rapport ne sont qu'un aperçu de la documentation disponible sur le sujet. Il serait possible de poursuivre les comparaisons en profondeur, mais les principaux éléments qui divergent sur l'évaluation de l'enseignement actuelle à l'Université sont ceux énumérés dans ledit rapport.

Finalement, un travail d'envergure reste à faire sur le portrait général de la situation à l'Université de Sherbrooke. Ce sera le sujet de la deuxième partie de ce rapport, ce qui nous permettra de dégager des enseignements plus justes.

Partie 2 : L'évaluation à l'Université de Sherbrooke

Mise en contexte

Pour compléter adéquatement l'étude sur l'évaluation de l'enseignement, il convient d'analyser le portrait actuel sur le campus, à savoir le processus d'évaluation dans les différentes facultés, les ressources disponibles à l'Université ainsi que les remarques qui peuvent découler de ces éléments.

Différentes facultés, différents procédés

En comparant les différentes façons de procéder des facultés, on constate un manque d'uniformisation de l'évaluation de l'enseignement sur le campus sherbrookoise. L'application de la politique de la *Promotion de la qualité de l'enseignement*⁴ de l'Université de Sherbrooke semble être laissée à la discrétion des directions facultaires ou départementales.

Faculté des lettres et sciences humaines

La FLSH semble être la plus constante dans ses évaluations. Les départements ont tous la même façon de procéder, soit l'évaluation sommative de fin de session sous forme de questionnaire. Une feuille de questions portant sur la pédagogie, le plan de cours, la matière, le matériel didactique et l'enseignement général est remise aux étudiants qui la complètent sous forme de choix de réponses qui sont ensuite lues par laser optique. Une section est également réservée aux commentaires personnels et la démarche est confidentielle. La distribution ainsi que la collecte de ces questionnaires sont généralement faites par un représentant de classe.

Le département de service social fait également une évaluation de mi-session sur la pédagogie, sur la relation professeurs et étudiants et sur le matériel didactique. Cette évaluation se réalise de façon orale, alors que le professeur est invité à sortir.

Le département des lettres et communication possède quant à lui un comité de rétroaction qui s'avère être un lien direct entre le département et les étudiants (directeurs de programmes,

⁴ UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, *Politique 2500-001, Promotion de la qualité de l'enseignement*, automne 1999, 9 p. (document mis en annexe).

directeur de département, professeurs et étudiants). Se tenant trois fois par session, ce comité permet aux étudiants de dire les points à améliorer au sujet de tous leurs cours. Ces points sont recueillis lors de visites de cours effectuées par les étudiants siégeant sur le comité. Ces derniers agissent donc comme représentants de leur programme d'études.

Faculté des sciences

Le processus d'évaluation à la Faculté des sciences diffère d'un département à l'autre et il est donc ardu d'en dégager un portrait général. De plus, un problème d'envergure se pose à cette faculté. Il s'avère que l'évaluation de l'enseignement n'est pas systématiquement faite dans les divers départements. Pourtant, l'article 3.1 de la *Politique de la qualité de l'enseignement* de l'Université de Sherbrooke stipule que « toute activité pédagogique offerte à l'Université, de quelque type, de quelque programme ou de quelque cycle que ce soit, doit être soumise à l'évaluation de l'enseignement⁵ ». Jetons un bref regard sur l'évaluation en sciences selon les départements.

Biologie

Les cours évalués sont choisis par la direction du département selon les évaluations antérieures de l'enseignant et du cours. L'évaluation devient par contre obligatoire si l'enseignant, le cours ou le contenu du cours est nouveau ou si le professeur a demandé une promotion.

Les évaluations dans ce département qui se veulent sommatives, se font peu de temps après les intras. Ayant pratiquement lieu à la mi-session, elles ont donc l'avantage de fournir une rétroaction plus rapide. Le suivi est normalement assuré par le directeur qui rencontre un enseignant dont l'évaluation est majoritairement mauvaise pour envisager des solutions. La pertinence des rencontres est laissée à la discrétion de la direction.

Il y a quelques années, on retrouvait également un comité de rétroaction dans ce département, dont le but était de discuter de divers sujets relatifs à la qualité de l'enseignement. Il était formé du directeur, de la coordonnatrice aux affaires académiques ainsi que d'un étudiant de chaque

⁵ UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, *Politique 2500-001, Promotion de la qualité de l'enseignement*, automne 1999, p. 3.

programme du département. Au sein de la direction, on était en faveur d'un retour de ce comité durant l'année en cours; il serait pertinent d'en faire un suivi.

Recommandation 11 : Promouvoir les comités de rétroaction auprès des instances facultaires et départementales afin qu'elles implantent de tels comités dans les départements visant l'échange d'idées et de solutions sur l'amélioration et la qualité de l'enseignement.

Physique

Tous les cours du département de physique sont évalués et il est fortement recommandé aux professeurs de rencontrer les responsables de classe à mi-session pour parler des ajustements souhaités dans le cours. Les professeurs suivent généralement cette recommandation.

Recommandation 12 : Encourager les discussions entre les professeurs et leurs étudiants afin d'assurer une amélioration constante de l'enseignement.

Les feuilles d'évaluation datent de six ans et évaluent autant les professeurs, les moniteurs que les chargés de cours. Le suivi est assuré par le directeur de département qui lit les feuilles et les transmet ensuite intégralement aux enseignants. Le directeur ajoute parfois des commentaires et des rencontres entre ce dernier et les professeurs sont possibles lors d'évaluations négatives.

Recommandation 13 : Mettre à jour les feuilles d'évaluation dans les départements et facultés et profiter de cette action pour les uniformiser le plus possible.

Informatique

Les cours sont tous évalués, généralement une ou deux semaines après la relâche. Les feuilles de commentaires sont par contre remises aux enseignants à la fin de session seulement, sans être lues par la direction. La direction agit ainsi par souci de justice, voulant en effet s'assurer que les étudiants ne voient pas de conséquences sur leur note. La direction prend connaissance de l'autre partie de l'évaluation et des rencontres avec les professeurs sont prévues si les résultats sont majoritairement négatifs. En analysant les évaluations seulement à la fin de session, le

département rate l'occasion de profiter d'une rétroaction rapide, d'autant plus que les étudiants répondent aux questionnaires à la mi-session. Fait à noter, les questionnaires datent de 1992.

Recommandation 14 : Établir un délai maximum accordé à la direction et aux enseignants pour la consultation des évaluations afin de rendre possible la rétroaction rapide et l'amélioration de l'enseignement.

Mathématiques

Même si l'évaluation ne s'avère pas obligatoire dans ce département, elle a généralement lieu dans tous les cours. Il y a une seule feuille d'évaluation pour tous les cours et elle est distribuée deux semaines avant la fin de session.

La direction regarde les évaluations des chargés de cours en période de probation et leur fait des commentaires, mais remet les évaluations aux enseignants plus anciens sans systématiquement les regarder. De cette façon, la direction mise d'abord sur les plaintes que sur les évaluations pour améliorer l'enseignement. Vu la petite taille du département de mathématiques, la direction considère facile de tâter le pouls des étudiants et des professeurs sans passer un questionnaire.

Recommandation 15 : Faire respecter la politique de *Promotion de la qualité de l'enseignement* de l'Université de Sherbrooke afin que tous les cours et activités pédagogiques soient évalués, peu importe la faculté, la grosseur du département ou l'opinion des étudiants, professeurs et directeurs.

Faculté de génie

La Faculté de génie procède aux évaluations toutes les sessions de la même manière que la majorité des facultés, soit un questionnaire et des feuilles réponses que l'on noircies avec une section de commentaires écrits. La faculté s'est par contre dotée de onze questionnaires différents, adaptés aux nombreuses formules de cours (laboratoires, apprentissage par projets, exposés magistraux, etc.).

Les résultats quantitatifs des évaluations sont placés dans une base de données que le directeur de département et les professeurs peuvent consulter. Le suivi n'est pas obligatoire et le directeur de département consulte généralement les évaluations seulement s'il y a beaucoup de plaintes de la part des étudiants. Les résultats qualitatifs (commentaires) sont lus par un membre du secrétariat mandaté à cet effet et sont remis au professeur sans un suivi particulier et ce dernier en dispose comme bon lui semble.

Recommandation 8 : Établir les objectifs du suivi de l'évaluation (formation, mesures préventives ou punitives, diffusion des résultats aux associations étudiantes, etc.) et mandater des personnes responsables de ce suivi.

On retrouve également des comités de rétroaction dans la plupart des départements de la Faculté de génie. Ces comités sont formés d'étudiants responsables de classe et de professeurs. La fréquence des rencontres varie d'une session à l'autre et d'une concentration à l'autre. Les étudiants font donc part de leurs commentaires aux responsables qui discutent des problèmes avec les professeurs.

Il y a quelques années, la Faculté de génie a aussi tenté d'effectuer les évaluations en ligne. Malgré un bon taux de participation, l'initiative a été abandonnée à cause de la charge de travail supplémentaire demandée aux employés qui s'en occupaient.

Recommandation 16 : Tester l'évaluation en ligne comme elle se fait à l'UQTR dans certains départements de l'Université et évaluer sa mise en place partout sur les campus.

Faculté d'administration

Tous les cours sont évalués à la fin de session. L'évaluation est compilée et gardée jusqu'à la remise des notes pour éviter que les résultats influencent les professeurs. Le directeur de programme et le directeur de département reçoivent une copie de l'évaluation de leurs professeurs. Les trois meilleurs professeurs se voient décerner un prix par l'AEFA (Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté d'administration) afin de les remercier. Les professeurs qui ont des évaluations inacceptables obtiennent un rendez-vous avec le doyen afin de considérer

des moyens d'améliorer l'enseignement (cours de pédagogie, mises à niveau, etc.). Si rien ne change, le renvoi est possible.

Service de soutien à la formation

Pour mettre en application la politique de Promotion de la qualité de l'enseignement, l'Université de Sherbrooke a mis sur pied le Service de soutien à la formation. Sa mission est de « soutenir l'ensemble de la communauté universitaire dans la réalisation de la mission de formation⁶ ».

Le Service de soutien à la formation a comme mandat d'appuyer les facultés dans le développement et l'évaluation des programmes. Il appuie également le personnel enseignant dans son rôle de formation des étudiants. C'est donc par l'entremise de ce service que les enseignants peuvent obtenir de la formation pédagogique, de la consultation pédagogique et de l'aide dans l'intégration des technologies dans les cours.

Le *Comité des études de premier cycle et de l'enseignement* (CEPCE) agit comme comité d'orientation du service. Une fois l'an, le CEPCE se penche sur le mandat du service pour orienter les actions et interventions à venir.

Malgré tout, aucune mention sur l'évaluation de l'enseignement par les étudiants n'est faite dans le document produit par l'Université. Il serait pertinent que le Service de soutien à la formation joue un plus grand rôle dans cette évaluation en intégrant, par exemple, une partie de la responsabilité du suivi de l'évaluation dans ses fonctions.

Recommandation 17 : Entamer rapidement un dialogue avec le Service du soutien à la formation et le CEPCE afin de discuter des possibles ententes entre le service, les facultés et les associations étudiantes en ce qui a trait au suivi effectué.

⁶ UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, *Service de soutien à la formation : Mission, mandat, structure*, avril 2004, p. 1.

Conclusion

Après avoir examiné plus en profondeur la situation sur le campus de l'Université de Sherbrooke, il s'avère important de consolider et d'améliorer l'évaluation de l'enseignement déjà en place avant d'en modifier les moindres détails.

En effet, pour offrir une formation de qualité adaptée aux attentes et besoins des étudiants, l'Université de Sherbrooke doit, au cours des sessions qui viennent, travailler de pair avec les associations étudiantes et le personnel enseignant pour rendre l'évaluation formative obligatoire. De cette façon, un réajustement de cours pourrait être possible dès la mi-session et la communication entre l'enseignant et ses étudiants en serait grandement améliorée.

Par contre, si cette avenue semble l'idéal à envisager, certains problèmes plus prioritaires doivent être réglés avant d'entamer ces actions. De prime abord, il faut faire respecter la politique de *Promotion de la qualité de l'enseignement* dans toutes les facultés. Les rencontres effectuées par les associations facultaires avec la direction de leur faculté nous ont en effet démontré que plusieurs départements ne procèdent pas systématiquement à l'évaluation des cours, évaluation pourtant obligatoire si l'on se réfère à la politique de l'Université en cette matière.

Un autre problème d'envergure se pose lorsque l'on se penche sur le suivi effectué à la suite des évaluations remplies par les étudiants. Non seulement aucun consensus ne semble se dessiner entre les départements, mais le suivi en est parfois même inexistant. Il est pourtant clair que les évaluations sont une ressource plus qu'utiles pour l'amélioration de l'enseignement. Il serait donc souhaitable qu'elles soient prises en compte par les départements et ce, à chaque session. Ainsi, les directeurs se doivent de connaître les résultats des évaluations des enseignants et de planifier des rencontres au besoin.

Quant aux associations étudiantes, elles devront si possible, dès la session de l'hiver 2007, organiser une campagne de sensibilisation auprès des étudiants afin de les conscientiser à l'importance des évaluations et les amener à remplir cette responsabilité avec tout le sérieux et la justice qu'elles méritent. Une tournée des classes, des articles dans les journaux facultaires, des

affiches sur les babillards de même que des rencontres de type « focus group » sont autant de possibilités à envisager.

Lorsque des solutions à ces points problématiques seront sur le point de se concrétiser, l'Université de Sherbrooke pourra commencer à tester l'évaluation en ligne dans certains départements, comme à la Faculté de génie ou à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Afin de garantir un taux de participation adéquat, un système pourrait être instauré. À l'UQTR, pour obliger les étudiants à répondre à l'évaluation, à partir de la septième journée avant la fin de la session, si l'évaluation par Internet n'est pas encore complétée, les élèves ne peuvent pas aller consulter leurs résultats scolaires. Leur dossier est débloqué lorsque l'évaluation est complétée.

Les recommandations qui suivent vont toutes dans le sens des constatations faites ci-dessus. Si tous les intervenants travaillent ensemble afin de suivre autant que possible ces recommandations, il est fort probable que l'Université de Sherbrooke devienne un exemple à suivre en ce qui a trait à l'évaluation de l'enseignement. L'UdeS, université leader, université de leaders, saura certainement relever ce défi...

Rappel des recommandations

Recommandation 1 : Promouvoir l'évaluation formative afin de contribuer à l'amélioration de l'enseignement et à la satisfaction des étudiants et ce, dès la mi-session.

Recommandation 2 : Examiner le processus d'implantation de l'évaluation formative à l'Université de Sherbrooke afin de mesurer la faisabilité d'une évaluation formative obligatoire.

Recommandation 3 : Dresser un portrait des services et organismes d'aide aux enseignants à l'Université de Sherbrooke, examiner leur mandat et analyser leurs ressources afin de les améliorer en quantité et en qualité, le cas échéant.

Recommandation 4 : Organiser une campagne de sensibilisation auprès des étudiants afin qu'ils remplissent leur devoir envers l'amélioration de l'enseignement, via la complétion constructive des questionnaires d'évaluation.

Recommandation 5 : Promouvoir l'évaluation traditionnelle par écrit pour, à tout le moins, conserver le taux de participation actuel avant d'envisager l'évaluation en ligne.

Recommandation 6 : Cerner les points minimaux à évaluer dans les deux types d'évaluation afin d'uniformiser le plus possible le processus et ce, dans toutes les facultés (recommandation précédée par la recommandation 8).

Recommandation 7 : Analyser les bienfaits de rémunérer les personnes responsables de la distribution des questionnaires, à savoir si on peut l'associer à une augmentation de l'efficacité ou à une meilleure explication des enjeux de l'évaluation.

Recommandation 8 : Établir les objectifs du suivi de l'évaluation (formation, mesures préventives ou punitives, diffusion des résultats aux associations étudiantes, etc.) et mandater des personnes responsables de ce suivi.

Recommandation 9 : Mettre sur pied un système qui inciterait les étudiants à effectuer l'évaluation de la qualité de l'enseignement.

Recommandation 10 : Favoriser l'élection d'un représentant de classe en début de session dans toutes les facultés.

Recommandation 11 : Promouvoir les comités de rétroaction auprès des instances facultaires et départementales afin qu'elles implantent de tels comités dans les départements visant l'échange d'idées et de solutions sur l'amélioration et la qualité de l'enseignement.

Recommandation 12 : Encourager les discussions entre les professeurs et leurs étudiants afin d'assurer une amélioration constante de l'enseignement.

Recommandation 13 : Mettre à jour les feuilles d'évaluation dans les départements et facultés et profiter de cette action pour les uniformiser le plus possible.

Recommandation 14 : Établir un délai maximum accordé à la direction et aux enseignants pour la consultation des évaluations afin de rendre possible la rétroaction rapide et l'amélioration de l'enseignement.

Recommandation 15 : Faire respecter la politique de *Promotion de la qualité de l'enseignement* de l'Université de Sherbrooke afin que tous les cours et activités pédagogiques soient évalués, peu importe la faculté, la grosseur du département ou l'opinion des étudiants, professeurs et directeurs.

Recommandation 16 : Tester l'évaluation en ligne comme elle se fait à l'UQTR dans certains départements de l'Université et évaluer sa mise en place partout sur les campus.

Recommandation 17 : Entamer rapidement un dialogue avec le Service du soutien à la formation et le CEPCE afin de discuter des possibles ententes entre le service, les facultés et les associations étudiantes en ce qui a trait au suivi effectué.

Sources

CADEUL, *L'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval, Partie I*, Université Laval, février 2006, 24 p.

CENTRE FOR TEACHING & LEARNING SERVICES, *Course evaluations guidelines*, Université Concordia, <http://www.teaching.concordia.ca/services/evaluation.html>, 11 octobre 2006.

CENTRE FOR TEACHING & LEARNING SERVICES, *New course evaluations*, Université Concordia, <http://www.teaching.concordia.ca/evaluation/index.html>, 11 octobre 2006.

CLAIRE MCNICOLL (Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement), *Sommaire du Rapport à l'Assemblée de l'enseignement*, Université de Montréal, janvier 2001, 5 p.

FAÉCUM, *Avis pour une évaluation de l'enseignement efficace au premier cycle à l'Université de Montréal*, Université de Montréal, 19 janvier 2005, 28 p.

FEUQ, *Vade-mecum pour l'appréciation de l'enseignement en cours*, Gatineau, 21 janvier 2006, 33 p.

UNIVERSITÉ LAVAL, *Politique d'encadrement de l'évaluation des activités d'enseignement par les étudiants aux trois cycles*, avril 1997, <http://www.ulaval.ca/sg/reg/Politiques/encadrement.html>, 11 octobre 2006.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES, *Politique institutionnelle de l'évaluation de la qualité des enseignements de premier cycle*, Trois-Rivières, décembre 2003, 8 p.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, *Politique 2500-001 : Promotion de la qualité de l'enseignement*, Université de Sherbrooke, automne 1999, 9 p.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, *Service de soutien à la formation : Mission, mandat, structure*, Université de Sherbrooke, Avril 2004, 5 p.

UNIVERSITÉ MCGILL, Teaching and learning services, *Course Evaluation Questions*, <http://www.mcgill.ca/tls/courseevaluation/questions/>, consulté le 11 octobre 2006.

UQAM, *Politique no 23, Politique d'évaluation des enseignements*, www.instances.uqam.ca/politiques/Politique_23.html, consulté le 29 janvier 2007